



République Française  
**Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS**

**DECISION DEC2023\_02**

Le MAIRE de la Commune de FONTENAY-LES-BRIIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2394/20 en date 23 mai 2020 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2023\_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégations au Maire,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil d'acheteur « achatpublic.com » et au BOAMP le 02/01/2023, et la procédure adaptée de mise en concurrence mise en œuvre pour la passation d'un marché d'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la commune de Fontenay-lès-Briis pour les lots :

Lot	Contrat	Entretien des espaces verts et du patrimoine arboré
Lot 1	2023 SS 01 - 01	Entretien des espaces verts
Lot 2	2023 SS 01 - 02	Entretien du patrimoine arboré

**VU** le rapport de présentation établi par les services de la commune le 02 mai 2023,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des plis remis, l'offre de la société **LECOMTE LANGÉ** est la mieux disante pour répondre aux besoins de la collectivité,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer un accord-cadre à bons de commande enregistré sous le **N°2023 SS 01 – 01** (Lot 1) avec la société **LECOMTE LANGÉ** – 29 Chemin Saint Arnoult – à Bruyères-le-Châtel (91 680).

**Article 2** : De préciser que le montant total annuel des commandes de prestations ne pourra dépasser le seuil annuel de 35 000.00 € HT (trente-cinq mille euros).

**Article 3** : D'indiquer que le marché est conclu pour la période initiale de l'accord-cadre à partir de la date de notification, pour une durée d'un an. La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de 48 mois.

**Article 4** : D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget Ville 2023 et suivants aux comptes :

- ✚ 61521 – travaux d'entretien des espaces ;
- ✚ 615231 – travaux d'entretien en bordure de la voie publique.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230503-DEC2023\_02-AU  
Date de télétransmission : 04/05/2023  
Date de réception préfecture : 04/05/2023

**Article 5** : De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- ✓ Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- ✓ Le responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- ✓ **La société LECOMTE LANGÉ**

Fait à Fontenay-lès-Briis, le *trois mai deux mille vingt-trois*.

  
Le Maire  
Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20230503-DEC2023\_02-AU  
Date de télétransmission : 04/05/2023  
Date de réception préfecture : 04/05/2023